

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

Élection du Maire

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

16 mars 2026

N° 16-2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 073-217301175-20260320-20260320_16_MAI-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt mars** à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Patou ROBIN, Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Samuel FADDA, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Mélanie BIBOLLET, Guillaume WAROT, Adeline LÉAL, Aurélie FERREIRA, Kelly HENDRIKSEN, Loris ROBIN.

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Loris ROBIN.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

- **Considérant que** le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

- **Considérant que** si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- a- Nombre de bulletins : 15
 - b- Bulletins blancs ou nuls : 1
 - c- Suffrages exprimés (a-b) : 14
- Majorité absolue : 8
- Monsieur François CHEMIN a obtenu : 14 (quatorze) voix,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
François CHEMIN

Le secrétaire de séance,
Loris ROBIN

